

J'ai des travaux à faire, mais comment les financer ? L'OPAH peut m'aider ! Premiers bilans sur les aides accordées

Après plus de 2 ans d'existence, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), lancée en juin 2021 par Seine Normandie Agglomération (SNA) en partenariat avec les villes de Vernon et des Andelys, est en plein essor.

Pour rappel, l'OPAH est un dispositif qui propose des **aides financières** et un **accompagnement technique et administratif gratuit** aux propriétaires désireux de réaliser des travaux de rénovation dans leur logement (occupé ou vacant) en matière de performance thermique, d'adaptation à la perte d'autonomie, de moyenne dégradation ou de travaux lourds. Ces subventions s'adressent aux **propriétaires privés occupants ou bailleurs** et aux **copropriétés** sous conditions d'éligibilité ; elles représentent de **35% à 100% du coût total HT des travaux éligibles** selon les ressources des ménages et la nature des travaux envisagés.

A ce jour, près de 700 propriétaires se sont renseignés sur ce dispositif et nombre d'entre-eux ont entamé des démarches pour rénover leur logement. 70% des personnes se sont révélées éligibles aux aides proposées et plus de 200 visites à domicile ont été réalisées par l'opérateur Citémétrie.

On compte 136 dossiers accordés sur le territoire de SNA, dont 35 sur la commune de Vernon et une douzaine sur Les Andelys.

Ainsi, **près de 2 500 000 € d'aides** des divers partenaires (Etat, Agence Nationale de l'Habitat, Région, Département, SNA, villes de Vernon et des Andelys, Action Logement, CAF, Caisses de retraite...) ont été accordées aux propriétaires éligibles, soit un taux moyen de subvention de 63% du montant HT des travaux.

À la rencontre d'une habitante bénéficiaire de l'OPAH et
de l'élu communautaire chargé de l'habitat durable
en 3 questions

Jennifer Gervais-Lhuiller

Habitante de la Chapelle-Longueville, bénéficiaire de l'OPAH :

Pouvez-vous nous expliquer ce qui vous a conduit à compléter un dossier de demande pour bénéficier de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ?

J'ai décidé de compléter un dossier de demande pour bénéficier de l'OPAH après avoir réalisé que ma maison avait besoin de plusieurs rénovations essentielles pour améliorer son confort et son efficacité énergétique. J'ai entendu parler du programme OPAH et j'ai donc réalisé mes recherches sur internet. En quelques clics, j'ai pu y trouver toutes les informations sur les critères d'éligibilité, les démarches à suivre, et les types de travaux pris en charge. De plus, j'ai été agréablement surprise par la rapidité avec laquelle ils ont traité mon dossier. La prise en charge de ma demande a été excellente et j'ai toujours eu réponse à toutes mes questions tout au long du processus. J'ai vraiment senti qu'ils étaient là pour m'aider à améliorer ma maison.

Pouvez-vous nous dire quels étaient les principaux travaux que vous aviez demandés dans le cadre de l'OPAH et combien de temps ils ont pris ?

J'avais demandé une isolation extérieure pour améliorer l'efficacité énergétique de ma maison, l'isolation des combles pour optimiser le confort thermique, ainsi que l'évacuation de ma cuve à fioul et son remplacement par une chaudière gaz de ville. Ce sont des travaux essentiels, qui ont duré environ 18 mois, pour rendre ma maison plus économe en énergie et plus confortable.

Enfin, pouvez-vous nous parler du coût de ces travaux et de la part que vous avez dû payer ?

Le coût total des travaux s'élevait à environ 34 000 euros, ce qui était une somme considérable. Cependant, grâce à l'OPAH, j'ai dû payer uniquement 1 921 euros, ce qui a grandement facilité ma capacité à financer ces rénovations. C'était une aide précieuse et non négligeable !

Tibaut Beauté

Vice-Président à l'habitat durable et l'urbanisme :

Pouvez-vous nous expliquer les objectifs de l'OPAH ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Seine Normandie Agglomération vise à participer à la requalification de logements existants en poursuivant plusieurs objectifs : la rénovation énergétique, l'adaptation à l'autonomie ainsi que la lutte contre l'habitat indigne et dégradé pour les propriétaires occupants considérés comme modestes. Cela concerne près de 30% de l'ensemble des propriétaires de l'agglomération. Il s'agit aussi d'aider les propriétaires bailleurs à rénover leurs logements locatifs et de remettre sur le marché des logements aujourd'hui vacants, avec la mise en place de loyers accessibles en contrepartie.

Au-delà des problématiques de logement, que permettent ces aides ?

Ces aides participent directement à la transition écologique et énergétique du territoire. Les projets soutenus permettent à minima un gain de 35% sur les consommations énergétiques et une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Elles renforcent également la cohésion sociale, en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, et en réduisant la précarité énergétique des habitants modestes.

Enfin, la lutte contre l'habitat dégradé est-elle une priorité pour l'agglomération ?

Dans un contexte de raréfaction du foncier disponible et de tension sur les prix de l'immobilier, la lutte contre l'habitat dégradé est une priorité pour l'agglomération. Il s'agit d'offrir un cadre de vie de qualité pour les habitants actuels, notamment les plus modestes, mais aussi de rester attractif pour les nouveaux arrivants. Toutes les communes sont concernées par l'habitat dégradé : c'est pour cela que l'OPAH de SNA intervient sur les 61 communes de l'agglomération.

Pour obtenir des renseignements et solliciter vos aides, contactez l'opérateur CITEMETRIE par téléphone au 02 78 77 60 70, par e-mail à opah.sna@citemetrie.fr, ou lors des nombreuses permanences organisées sur le territoire : retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet : <https://www.sna27.fr>

Contact Presse :

Stéphane Randrianarivelo
Directeur de Cabinet, de la Communication et de l'Événementiel
Seine Normandie Agglomération et Ville de Vernon
srandrianarivelo@sna.vernon27.fr
06.25.29.37.73